



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353- 3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).

Nom, prénom du cocontractant :

Adresse du cocontractant :

Nom de l'organisme de formation : Ecole de réflexologie ayurvédique

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 809021611

Adresse de l'organisme de formation : 7 bis chemin du fief 44250 Saint Brevin les pins

I –OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Devenir réflexologue plantaire ayurvédique

II –NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.
- Elle a pour objectif : Appliquer les techniques de la réflexologie plantaire ayurvédique ; adapter une séance de réflexologie plantaire selon les besoins de son client ; comprendre et utiliser les outils thérapeutiques de la réflexologie plantaire ayurvédique classique
- Sa durée est fixée à 280 heures de formation.

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.

III –NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : Baccalauréat.

IV –ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du au..... à Paris ou Saint Brevin les pins

- Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires.
 - Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :
 - Alternance de théorie et de pratique
 - Méthode démonstrative
 - Méthode interrogative
 - Exercices pratique en binôme
- Les conditions détaillées figurent ci-dessous ou en annexe du présent contrat.
- Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

Attestation de réflexologue plantaire ayurvédique

V–MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- Etude de cas pour chaque module
- Examen final
- Mémoire personnel de recherche à remettre
- Supervision obligatoire
- Evaluation de la formation par les stagiaires

VI –SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6313-7 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation peut être remise au stagiaire à l'issue de la formation.

La formation délivre une attestation de formation de réflexologie plantaire ayurvédique.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Feuille d'émarginement
- Mémoire de recherches
- Compte rendu entre chaque module
- Accès au Drive

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus «à distance» et les contrats conclus «hors établissement». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 5300 € soient 19€ del'heure brut pour un particulier.

X – INTERRUPTION DU STAGE

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Le stagiaire doit cependant payer la totalité de la formation.

Fait en double exemplaire, à, le//

Pour le stagiaire

Pour le formateur